

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LYON

184, rue Duguesclin  
69433 LYON Cedex 03  
Téléphone : 04.87.63.50.00  
Télécopie : 04.87.63.52.50  
Adresse courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr  
Greffre ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

PIECE N° 21 (2 pages)  
Vu le CE, 28/09/2025

Lyon, le 12/09/2025

E25000164 / 69

Monsieur le Maire de MARCY  
10 place de l'Eglise  
69480 MARCY

<https://lyon.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000164 / 69  
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

**Objet :** le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de MARCY

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Maurice GIROUDON, demeurant 5, rue du Suel, CUBLIZE (69550) (tel : 04.74.05.23.97 ; portable : 06.18.09.94.82) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Julien DALLEMAGNE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs ".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,  
le greffier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

12/09/2025

N° E25000164 /69

La Présidente du tribunal administratif

**E- Décision désignation commission ou commissaire du 12/09/2025**

Vu enregistrée le 01/08/2025, la lettre par laquelle le Maire de MARCY demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Maurice GIROUDON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

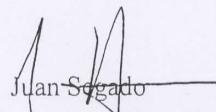
**ARTICLE 2** : Monsieur Julien DALLEMAGNE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la commune de MARCY, à Monsieur Maurice GIROUDON et à Monsieur Julien DALLEMAGNE.

Fait à Lyon, le 12/09/2025

Pour la Présidente et par délégation  
Le premier vice-président

  
Juan Segado